

DOCUMENT XI  
CONTRIBUTIONS EN RETARD, ARRIEREES OU RETENUES ET FONDS BLOQUES 11

---

normal des contributions; le total des montants ainsi déterminés sera donc égal aux besoins réels;

- tout solde excédentaire en monnaies non convertibles détenu par l'institution à la fin d'une période biennale servira au financement des dépenses de la période biennale suivante. Dans le cas où l'excédent est supérieur aux besoins, la portion non requise sera retournée aux Etats membres selon la barème des contributions, si ce barème avait été utilisé pour l'obtention des fonds. Dans le cas contraire, les fonds non convertibles seront retournés aux Etats membres qui avaient initialement effectué le paiement dans la monnaie non convertible en cause. La contribution suivante de ces Etats membres serait ajustée en conséquence.